

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BEAUSEMBLANT
 N°2023/06-33 Page 1/1**

L'an deux mil vingt-trois et le 11 septembre à 19 heures 30 s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Beausemblant sous la présidence de monsieur Jean CESA, maire.

Présents : Cesa Jean, Veyrier Camille, Cornillon Joël, Margirier Agnès, Nicaise Michel, Perrin Patrick, Gibot Hervé, Méchain Agnès, Sevenier Stéphanie, Noir Sylvain, Morel Vanessa.

Etaient représentés, absents/excusés : Seux Jean-Christophe pouvoir à Margirier Agnès

Secrétaire de séance : Veyrier Camille

Date de la convocation : Le 4 septembre 2023

Délibération : Hausse des tarifs de la cantine pour les repas servis à partir du 6 novembre 2023

Vu la hausse contractuelle des tarifs du prestataire SHCB portant le repas de 3.69 à 4.02 € ht à la rentrée scolaire 2023,

Vu la proposition de la Commission Scolaire,

Tarifs proposés pour les repas servis à partir du 6 novembre 2023 (augmentation de 15 cts par rapport aux tarifs actuels)

- **Tarif enfant : 3.75 €**
- **Tarif enfant, majoré (inscription hors délai) : 6.25 €**
- **Tarif adulte : 5.75 €**
- **Tarif adulte, majoré (inscription hors délai) : 11.25 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, les tarifs proposés ci-dessus. Les tarifs de la cantine sont ainsi portés à 3.75 € pour les enfants et 5.75 € pour les adultes. Les tarifs majorés, en vigueur pour les repas commandés hors délai, après le jeudi 10h pour la semaine suivante, sont portés à 6.25 € pour les enfants et 11.25 € pour les adultes. Cette modification des tarifs entre en vigueur **pour les repas servis à partir du 6 novembre 2023.**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Ainsi fait et délibéré, à Beausemblant, les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Jean CESA

